

**LISTE TARIFAIRE DU CANADA**

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
9015.20.10	--- Théodolites magnétiques	D	En fr.	En fr.
9015.20.90	--- Autres	A	En fr.	2 %
9015.30.00	- Niveaux	A	En fr.	En fr.
9015.40.00	- Instruments et appareils de photogrammétrie	D	En fr.	En fr.
9015.80	- Autres instruments et appareils			
9015.80.10	--- Instruments de géophysique, à l'exclusion des théodolites de la sous-position n° 9015.20, magnétomètres, gravimètres, trains de géophones	D	En fr.	En fr.
9015.80.20	--- Anémomètres et autres instruments à mesurer la direction du vent; télémètres de plafond; indicateurs de visibilité (y compris les transmissomètres)	A	6.5 %	6.5 %
9015.80.30	--- Instruments et appareils pour la recherche océanographique	D	En fr.	En fr.
9015.80.90	--- Autres	A	1.5 %	2.9 %
9015.90	- Parties et accessoires			
9015.90.10	--- Des marchandises des n° tarifaires 9015.10.10, 9015.20.10, 9015.40.00, 9015.80.10 ou 9015.80.30	D	En fr.	En fr.
9015.90.20	--- Des marchandises du n° tarifaire 9015.80.20	A	6.5 %	6.5 %
9015.90.30	--- Des marchandises des n° tarifaires 9015.10.90, 9015.20.90, 9015.30.00 ou 9015.80.90	A	En fr.	2 %
9016.00	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids.			
9016.00.10	--- Balances	A	6.5 %	6.5 %
9016.00.90	--- Parties	A	En fr.	5 %
90.17	Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, par exemple); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, par exemple), non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre.			
9017.10	- Tables et machines à dessiner, même automatiques			
9017.10.10	--- Machines à dessiner	A	En fr.	2 %
9017.10.20	--- Tables à dessin	A	8.5 %	8.5 %
9017.20.00	- Autres instruments de dessin, de traçage ou de calcul	A	En fr.	2.4 %
9017.30.00	- Micromètres, pieds à coulisse, calibres et jauges	A	En fr.	3.1 %